

Le présent document porte sur l'analyse
des demandes adressées au Fonds
d'affectation volontaire dans le cadre des
appels à propositions pour le cycle 2018

ATT/VTF18/2018/SEC/299/AnalysisAppl2018

Analyse des demandes soumises au titre du cycle de projet 2018

(pour information seulement)

ATT ARMS
TRADE
TREATY

Secrétariat du TCA | #mai 2018

Sommaire

Liste des graphiques	1
2. Analyses des propositions	2
2.1 Aperçu régional	2
2.2 Statut à l'égard du Traité.....	3
2.3 Analyse OCDE-CAD	3
2.4 Aperçu des partenaires d'exécution	3
2.5 Aperçu des types de d'assistance requis.....	4
2.6 Aperçu de la durée du projet	4
2.7 Autres financements	5
2.8 État des contributions	5
3. Comparaison des propositions soumises pour les cycles VTF 2017 et 2018	5

Liste des graphiques

Graphique 1 Propositions VTF reçues : par région

Graphique 2 Propositions VTF reçues : par sous-région

Graphique 3 Propositions VTF retenues : par partenaires

Graphique 4 Propositions VTF retenues : par type d'assistance requis

Graphique 5 Propositions VTF retenues : par durée de projet

1. Introduction

1. La date limite de soumission des demandes de subventions du Fonds d'affectation volontaire (VTF) pour le cycle 2018 a été fixée au 8 janvier 2018 à 00 h 00, heure de Genève, Suisse. Avant la date de clôture, le Secrétariat du TCA a reçu vingt-trois (23) propositions au titre du VTF de la part de dix-sept (17) États, pour un montant total de 2 210 062 dollars.

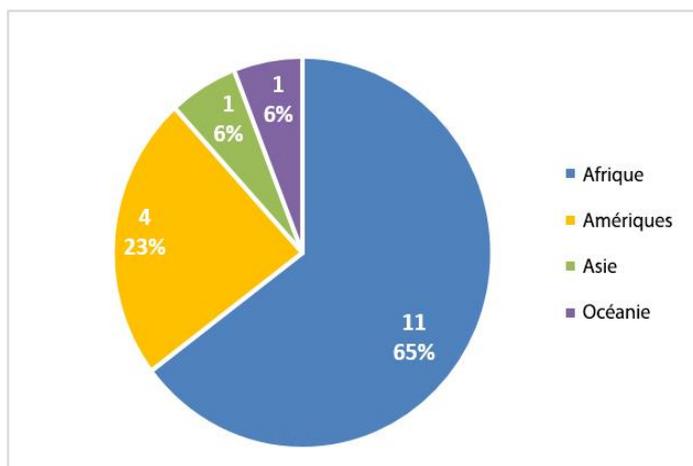
2. À l'issue de l'évaluation préliminaire de toutes les propositions reçues sur la base des critères administratifs, le Secrétariat du TCA a présélectionné vingt et une (21) propositions de émanant 15 États, qui ont été soumises à l'examen du Comité de sélection du Fonds d'affectation volontaire.

3. La section suivante du présent rapport fournit une analyse statistique de la répartition des demandes par région, du statut OCDE-CAD des candidats présélectionnés, et du statut de ces derniers à l'égard du Traité.

2. Analyses des propositions

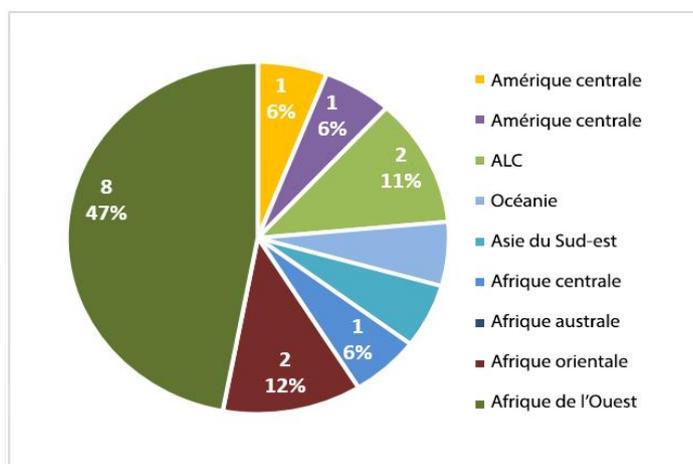
2.1 Aperçu régional

Graphique 1 Propositions VTF reçues : par région



4. Le graphique 1 donne un aperçu de toutes les propositions VTF reçues par région. Dix-sept (17) États ont soumis des demandes au titre du VTF. Comme l'illustre le graphique 1, onze (11) de ces États sont africains (65 % des États impliqués dans une demande).

sous-région



Graphique 2 Propositions VTF reçues : par

5. Le graphique 2 donne un aperçu de toutes les propositions au titre du VTF reçues par sous-région. Huit (8) des dix-sept (17) États impliqués dans des demandes VTF sont situés en Afrique de l'Ouest, soit un taux de 47 %.

2.2 Statut à l'égard du Traité

6. Sur les quinze (15) États dont les demandes au titre du VTF ont été présélectionnées, tous (soit 100 %) sont des États Parties au TCA.

2.3 Analyse OCDE-CAD

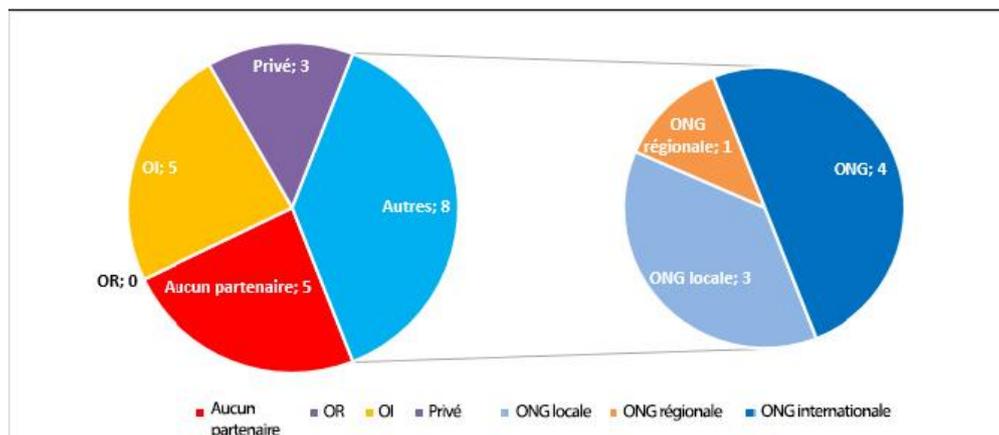
7. Certains donateurs du VTF ont stipulé que leurs contributions étaient uniquement destinées à financer les propositions de demandeur figurant sur la liste des bénéficiaires de l'aide publique au développement (APD) élaborée par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (« liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD de l'OCDE »). Le Secrétariat a entrepris une analyse des quinze (15) États dont les demandes au titre du VTF ont été présélectionnées afin d'évaluer leur statut de bénéficiaire de l'APD.

8. Tous les demandeurs présélectionnés figurent sur la [liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD](#) pour 2018-2020.

2.4 Aperçu des partenaires d'exécution

9. Conformément aux critères d'éligibilité précisés dans les termes de référence du VTF, « les projets d'assistance aux États qui en ont fait la demande peuvent être mis en œuvre par les agences de l'ONU, les organisations internationales ou régionales, les organisations de la société civile ou d'autres organisations compétentes ou en collaboration avec celles-ci ». Plusieurs pays candidats ont désigné un partenaire d'exécution dans leurs propositions. Le graphique 3 fournit un aperçu des types de partenaires d'exécution sélectionnés.

Graphique 3 Propositions VTF retenues : par partenaires



10. Sur les vingt-et-un (21) projets présélectionnés pour examen par le Comité de sélection du Fonds d'affectation volontaire, aucun n'a choisi une organisation régionale comme partenaire d'exécution, cinq (5) ont opté pour une organisation internationale, trois (3) pour une entité privée (par exemple, un cabinet d'avocats local ou un bureau d'études), huit (8) pour une organisation non gouvernementale (ONG), et dans cinq (5) projets aucun partenaire d'exécution n'a été cité.

11. Parmi les huit (8) projets impliquant des ONG comme partenaires d'exécution, trois (3) intégraient des ONG locales (en l'occurrence des ONG actives et opérationnelles dans le pays demandeur), un (1) associait une ONG régionale (en l'occurrence une ONG travaillant dans la région ou la sous-région, mais qui

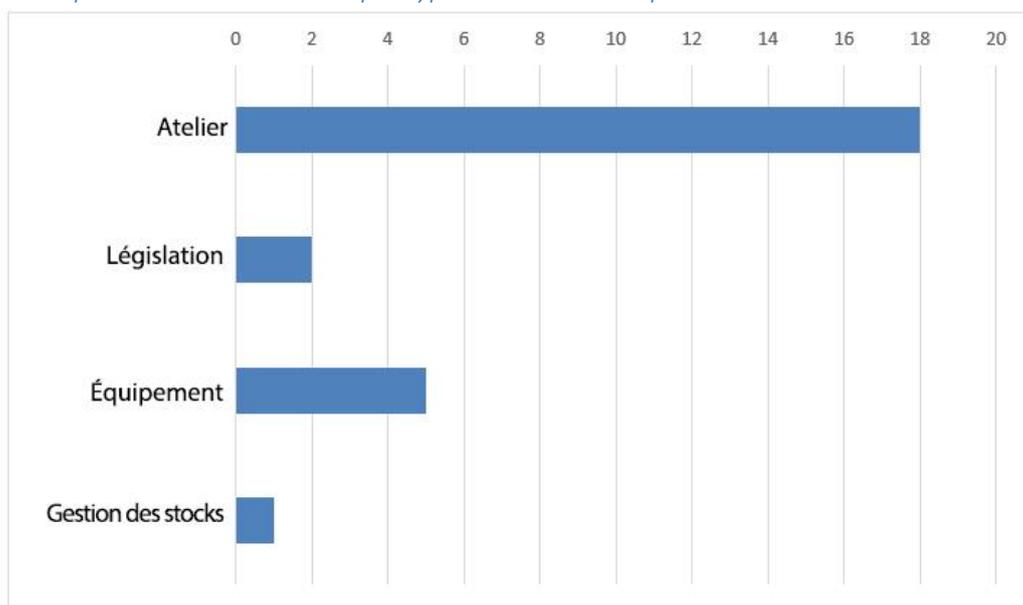
peut être implantée ailleurs que dans le pays demandeur), et quatre (4) des ONG internationales (des ONG qui interviennent à l'échelle internationale sans toutefois être liées à une région particulière).

2.5 Aperçu des types de d'assistance requis

12. Les propositions de projet présélectionnées pour examen par le Comité de sélection du Fonds d'affectation volontaire englobent divers types d'assistance, allant des ateliers de formation ou de sensibilisation à l'achat de matériel tels que les machines de marquage pour aider à prévenir le détournement, etc., en passant par la révision de la législation en vigueur et le renforcement des capacités des autorités nationales.

13. La plupart des propositions sollicitaient une assistance multiformes (par exemple, un atelier et l'examen de la législation en vigueur). Le graphique 4 donne un aperçu de la fréquence de demande des différents types d'assistance dans les vingt-et-un (21) propositions de projet présélectionnées pour examen par le Comité de sélection du Fonds d'affectation volontaire. Il en ressort que la majeure partie des propositions de projet, soit 18, prévoit des formes d'ateliers, tandis qu'au moins deux (2) intègrent l'examen et/ou l'élaboration d'une législation nationale et cinq (5) portent sur des demandes d'achat d'équipement (tel que le matériel de marquage et des équipements de stockage des données).

Graphique 4 Propositions VTF retenues : par type d'assistance requis

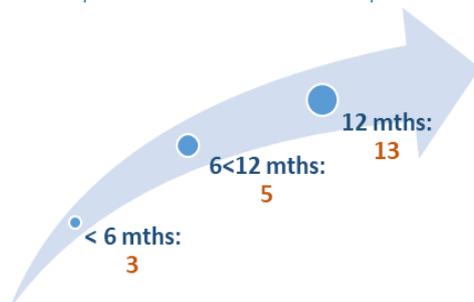


14. En ce qui concerne les propositions prévoyant des ateliers, treize (13) comportent exclusivement ou uniquement un ou plusieurs ateliers, dont douze (12) ateliers nationaux et un seul (1) atelier régional.

2.6 Aperçu de la durée du projet

15. Conformément aux dispositions du paragraphe 49 des Règles administratives du VTF, les projets VTF ont une période de mise en œuvre d'un (1) an. Sur les vingt-et-un (21) propositions de projet sélectionnées pour examen par le Comité de sélection du Fonds d'affectation volontaire, treize (13) ont indiqué une période de mise en œuvre d'au moins une (1) année ; cinq (5) ont indiqué une période de mise en œuvre comprise entre six (6) et douze (12) mois ; et les trois (3) restantes ont fait état d'une période de mise en œuvre inférieure à six (6) mois. Un résumé est fourni au graphique 5.

Graphique 5 Propositions VTF retenues : par durée de projet



2.7 Autres financements

16. Les Termes de référence du VTF notent que « les États Parties prennent toutes les dispositions utiles pour éviter tout double emploi avec les projets financés par le Mécanisme de financement des Nations Unies pour la coopération en matière de réglementation des armements, sur une base bilatérale ou par d'autres voies. » C'est pourquoi le Secrétariat a travaillé en collaboration avec l'administration du Mécanisme pour identifier d'éventuels chevauchements avec des projets passés ou en cours financés par l'organisation. Aucun chevauchement n'a été identifié.

17. Le Secrétariat a également coopéré avec le partenaire d'exécution du projet de sensibilisation UE-TCA (l'Office fédéral de l'économie et du contrôle des exportations (BAFA)) afin de déterminer s'il y a chevauchement avec les projets actuellement ou précédemment financés par l'UE. D'éventuels chevauchements ont été identifiés, et des éclaircissements ont été demandés aux demandeurs concernés.

2.8 État des contributions

18. Le Comité de sélection du Fonds d'affectation volontaire a arrêté que l'état des contributions financières d'un État demandeur au Secrétariat du TCA sera pris en compte lors de l'évaluation de sa demande à partir du cycle de projet VTF 2019. Le Secrétariat du TCA a élaboré un aperçu de l'état des contributions financières des demandeurs VTF présélectionnés à titre d'information pour le Comité de sélection du Fonds d'affectation volontaire, bien que cet état ne soit pas encore pris en compte comme critère. Pour résumer, à ce jour, seul un (1) demandeur a réglé la totalité de ses contributions. Quatre (4) des demandeurs présélectionnés ont des arriérés de deux ans et sept (7) de trois ans. Les trois (3) autres demandeurs n'ont pas encore versé leurs contributions financières pour 2018 qui étaient dues au 31 janvier 2018.

3. Comparaison des propositions soumises pour les cycles VTF 2017 et 2018

19. Le VTF n'étant qu'à sa deuxième année d'activité, il est trop tôt pour commencer à dégager des « tendances » en ce qui concerne la nature des demandeurs ou des projets participant au VTF. Toutefois, dans trois ou quatre ans, il sera possible d'observer des « tendances » qui pourraient apporter des éléments d'information au Comité de sélection du Fonds d'affectation volontaire quant à l'orientation du VTF.

20. En attendant, le Secrétariat du TCA a préparé les comparaisons et les observations suivantes relatives aux propositions soumis pour les cycles VTF 2017 et 2018 afin de fournir des exemples et alimenter la réflexion sur les types d'information qui pourraient être utiles à analyser et de comparer à l'avenir :

- Comparativement à 2017, le cycle VTF 2018 a enregistré un nombre plus important de demandes. En 2017, le Secrétariat du TCA a reçu vingt-et-un (21) demandes et en a présélectionné dix-huit (18) contre vingt-trois (23) et vingt-et-un (21) en 2018.
- En 2018, on a enregistré une diminution du nombre d'États non parties ayant sollicité l'assistance du VTF par rapport à 2017. En 2017, sur les dix-neuf (19) États demandeurs, treize (13) étaient des États Parties, cinq (5) étaient signataires, et un (1) n'avait pas encore ratifié le Traité. En 2018, sur les dix-sept (17) États demandeurs, quinze (15) étaient des États Parties et deux (2) signataires (aucun des deux n'a été présélectionné).
- Trois (3) États dont la demande de financement a été approuvée en 2017 ont présenté une nouvelle demande en 2018.

La proportion de demandes par région est similaire au cycle de 2017 :

2017			
Afrique	Amérique	Asie	Océanie
13	3	1	2

2018			
Afrique	Amérique	Asie	Océanie
11	4	1	1

- Une plus grande proportion des demandes pour le cycle 2018 portait sur des demandes d'équipement (tels que les équipements de marquage, de stockage et de destruction des données). En 2017, seul un (1) des projets comprenait l'achat d'équipement (une machine de marquage au laser), tandis qu'en 2018, cinq (5) des propositions présélectionnées intégraient une demande dans ce sens.
- Par contre, un nombre moins important de projets du cycle 2018 impliquait une analyse des lacunes législatives ou la création de listes de contrôle nationales.
- On a également observé une augmentation du nombre de projets impliquant des organisations internationales (en particulier les bureaux régionaux du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU) comme partenaires d'exécution. Lors du cycle 2017, trois (3) projets ont impliqué des organismes des Nations Unies comme partenaire d'exécution. Le cycle 2018 en dénombre cinq (5).
